

21 novembre 2007

Contractuels : réunion du 21 novembre 2007 à la DAGEMO

Le SYNTEF CFDT a assisté, ce mercredi 21 novembre, à une réunion organisée par la DAGEMO pour préparer le second tour de scrutin à la Commission Consultative Paritaire des agents contractuels 84.

A cette occasion, des informations sur le deuxième tour des élections et sur le cadre de gestion des contractuels ont été données aux syndicats présents par l'administration.

1) En ce qui concerne les élections à la CCP :

Nous vous informions tout dernièrement de l'absence de quorum au premier tour de scrutin et de la nécessaire conséquence de cet événement : l'organisation d'un deuxième tour.

Il se déroulera le 15 janvier 2008.

L'administration a indiqué que le matériel de vote serait acheminé à partir du 13 décembre 2007 (vote par correspondance).

Le SYNTEF CFDT a signalé à la DAGEMO que les agents concernés n'avaient malheureusement pas toujours été informés en temps et en heure du déroulement de ce scrutin. Nous avons demandé à l'administration de prendre des dispositions pour que cette situation ne se renouvelle pas au second tour !

Selon la DAGEMO, la première réunion de la Commission Consultative Paritaire pourrait se dérouler au cours du mois de mars 2008.

2) Au niveau du cadre de gestion :

Pour les agents contractuels de l'administration centrale du secteur travail/emploi, la DAGEMO a indiqué que le cadre de gestion s'est appliqué dès le 1^{er} septembre 2007 à tous ceux dont le CDD arrivait à échéance. Selon l'administration, ils ont reçu un courrier explicite stipulant notamment le nouvel indice. En ce qui concerne les agents qui bénéficiaient déjà d'un CDI, une proposition leur sera faite au premier trimestre 2008 (avec effet rétroactif à la date du renouvellement).

Pour les agents des services déconcentrés du secteur travail/emploi, un courrier est actuellement adressé à tous ceux dont le CDD vient à échéance. Pour tous ceux qui bénéficiaient déjà d'un CDI, la DAGEMO a indiqué que « le traitement était en cours ».

La CFDT a particulièrement insisté pour que le comité de suivi relatif à la mise en place et à l'amélioration du cadre de gestion puisse se tenir, comme annoncé précédemment, dès le mois de janvier 2008.

Nous avons également précisé qu'il était important que ce cadre de gestion puisse s'appliquer à tous les agents contractuels dont le CDD est en cours.

**Élection à la CCP des contractuels 84
Je vote et j'appelle à voter CFDT**

Toute l'info du Syntef-CFDT sur son blog : www.syntef-cfdt.com